

RADIO FRIBOURG

Dans le rouge

LINDA BOURGET

Vingt ans tout rond et... une perte de 149 326 francs. Hier à Nuithonie, Radio Fribourg a présenté des comptes 2008 en net recul (bénéfice de 9748 fr. en 2007). En cause: la crise et l'Eurofoot, qui ont plombé les recettes publicitaires. Le chiffre d'affaires est pour sa part en progression (+3,1% à 5,7 mio), porté par la hausse des subsides fédéraux. Une hausse qui permet à ses responsables de rester sereins malgré le contexte difficile. L'été dernier, la radio bilingue décrochait en effet sa nouvelle concession, agrémentée d'une quote-part de redevance replumée: 2 mio par an, alors que l'apport de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) était de 134 000 fr. en 2007.

Thierry Savary, co-directeur du média, nuance la portée de cette augmentation: «Nous avons fait d'importants investissements l'année dernière. Une partie de cet argent partira là-dedans. Et puis cette nouvelle concession est liée à des exigences qui coûtent.» Ajoutez le manque à gagner publicitaire qui se dessine pour 2009, et les 2 mio devraient être absorbés.

Une bisbille oppose par ailleurs le canal à l'OFCOM. Ayant décroché sa nouvelle concession le 7 juillet, la radio a illico signalé qu'elle renonçait à l'ancienne. Mais pour Bienne, il fallait attendre l'échéance des délais de recours (2 mois) pour que le changement soit effectif. S'estimant pénalisée par ce délai à hauteur de 240 000 fr., la radio réclame ce «dû» à l'office. La mauvaise nouvelle, c'est que les chances d'obtenir gain de cause sont ténues (cela créerait un précédent). La bonne, c'est que si Radio Fribourg l'emporte, elle pourra revoir ses comptes 2008... au point de les boucler dans le vert. I

LA TÉLÉ CHOISIT MEDIAPUB

Société de production publicitaire liée à Radio Fribourg, Mediapub va se muer en régie publicitaire. Elle sera le partenaire de la future «Télé» pour la région fribourgeoise, et sera également celle de Radio Fribourg. LBT

Réaliser la route de contournement de Guin, première mesure à prendre

TRAFIC EN BASSE-SINGINE • Présentés hier soir à la population, à Wünnewil, les résultats de l'étude recommandent plusieurs mesures. Dont, en priorité, la réalisation de la route.

KESSAVA PACKIRY

Aujourd'hui, près de 12 000 véhicules traversent quotidiennement les deux localités de Guin et de Flamatt. Si rien n'est fait, cette moyenne pourrait grimper à 15 000 d'ici à 20 ans. Alors que faire? En premier lieu: réaliser la route de contournement de Guin. C'est ce que recommande l'étude de trafic opérée en Basse-Singine, et présentée hier soir à la population, à Wünnewil, en présence du conseiller d'Etat Georges Godel.

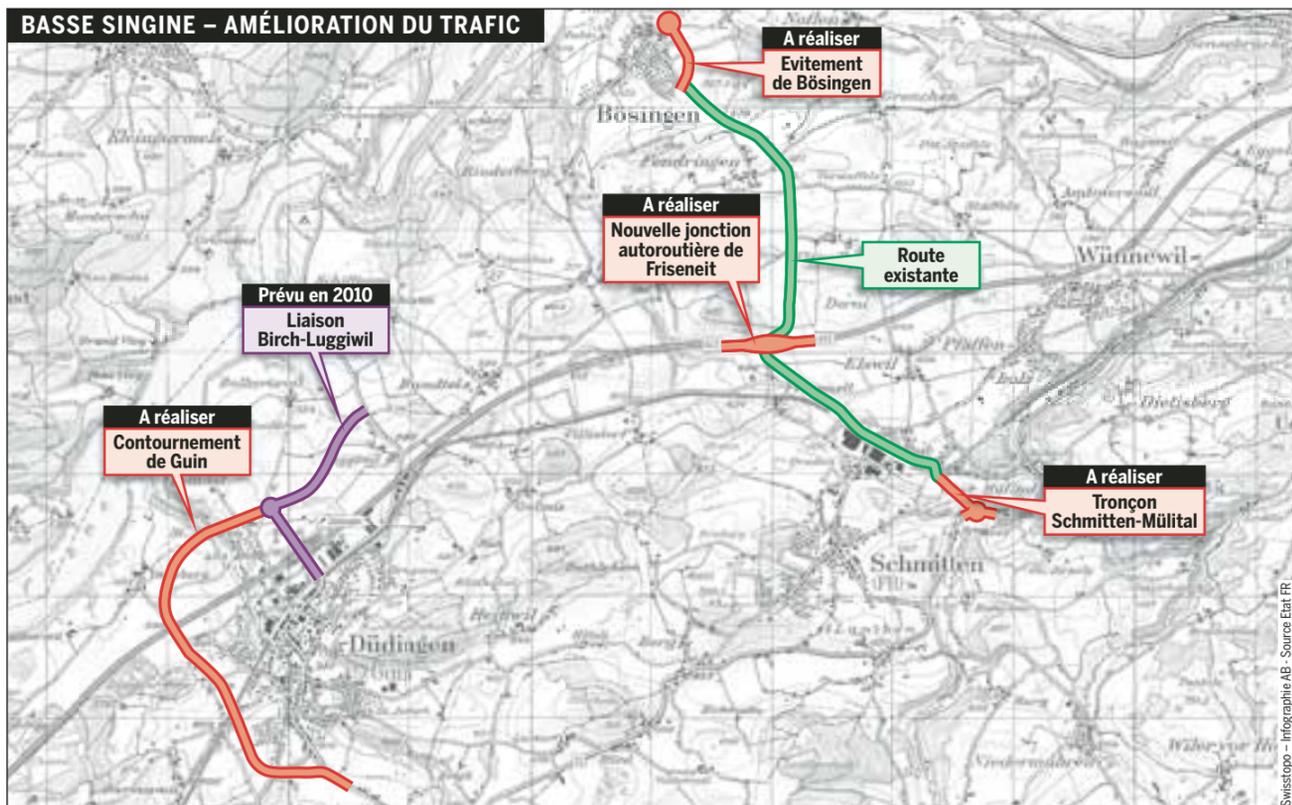
Les résultats font ressortir qu'en Basse-Singine (périmètre de l'étude délimité à l'ouest par la Sarine, au nord par la Singine, à l'est par la frontière cantonale et au sud par la route Fribourg-Tavel-Heitenried), le trafic se concentre essentiellement sur l'axe Fribourg-Berne. Ce sont les jonctions autoroutières de Guin et Flamatt qui sont principalement pointées du doigt: elles induisent une charge de trafic considérable, engendrant notamment des problèmes dans les traversées des deux localités», indique un communiqué de la direction de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Nouvelle jonction

Quant aux transports publics, ils ne permettent pas vraiment de résoudre cette surcharge, puisqu'ils ne représentent qu'une petite part dans le trafic local et régional. De plus, les gens semblent peu enclins à les utiliser. Cela est dû, selon l'étude, au caractère rural de la zone. La DAEC précise cependant qu'un mandat complémentaire est en cours pour étudier plus en détail des mesures permettant de renverser cette tendance.

Mais la mesure qui s'impose avant tout, c'est la réalisation de la route de contournement

BASSE SINGINE - AMÉLIORATION DU TRAFIC



de Guin, première étape d'un nouveau concept de trafic pour satisfaire aux besoins de mobilité dans la région pour les trois prochaines décennies. Ce concept prévoit par la suite de créer une nouvelle jonction autoroutière à Frisenet, sur le tracé Müllital-Bösingen. Et d'utiliser le tracé des routes existantes pour y accéder depuis Schmittent et Bösinge. Deux autres mesures sont encore préconisées: la réalisation de la route d'évitement de Bösinge et, enfin, la création d'une nouvelle route d'accès entre la route du Müllital et Schmittent.

Le nouveau concept de trafic est conditionné par la réalisation du pont de la Poya. Mais

aussi par celle de la liaison Birch-Luggiwil, dont les travaux, financés par la Confédération, sont prévus pour 2010 sous l'égide de l'Office fédéral des routes.

Un crédit d'étude sera demandé en juin

Le canton veut cependant aller vite: en juin, un crédit d'étude pour la route de contournement sera demandé au Grand Conseil. «Cela nous permettra de connaître plus précisément le coût de la variante V2, privilégiée par le canton et la commune de Guin, et

celui de ses éventuelles sous-variantes», précise André Magnin, ingénieur cantonal.

Pour rappel, deux variantes ont été retenues en 2005: une route de délestage (V1) et une route d'évitement (V2). Les deux options partagent deux parties communes du même tracé: au nord entre la zone industrielle de Birch et la route de Cormondes, au sud entre l'autoroute et Jetschwil avec notamment le percement d'un tunnel de 690 m.

La différence: l'itinéraire de délestage relierait la jonction actuelle au pont d'Ottisberg (sur l'A12) par un viaduc de 220 m qui longerait le bord sud de l'autoroute; l'itinéraire de contournement, lui, irait du

pont d'Ottisberg à Birch, à travers les champs au nord de l'axe autoroutier. La variante V1 mesure 4,7 km et a été estimée en 2005 à plus de 69 mio de fr. La variante V2 fait 400 m de plus et avoisine, toujours selon les estimations de 2005, les 75 mio de fr.

Selon la DAEC, le projet de la route de contournement de Guin et ses mesures d'accompagnement pourront être intégrés dans le projet de l'agglomération de Fribourg, qui sera déposé d'ici à la fin 2011 auprès de la Confédération. Le début des travaux? «Il est encore trop tôt pour le dire», relève André Magnin. «En tout cas pas avant la fin de ceux de la Poya, donc pas avant 2014.» I

COUPS DE FEU AU COLLÈGE SAINT-MICHEL

Le tireur condamné à 34 mois ferme

AURÉLIE LEBREAU

Le tireur de quatre coups de feu dans la cour du Collège Saint-Michel, à Fribourg, a été condamné hier à 34 mois de prison ferme par le Tribunal pénal de la Sarine, alors que le Ministère public en réclamait 40. Ce jugement a semblé être une douche froide – pour ne pas dire glacée – pour le prévenu et sa famille, venue nombreuse à l'audience. Le jeune, tout juste 20 ans, grands yeux innocents, visage glabre, appareil dentaire et stature fluette, a été reconnu coupable de mise en danger de la vie d'autrui, menaces, tentative de contrainte, crime à la loi fédérale sur les stupéfiants et délit contre la loi fédérale sur les armes. Une liste aussi longue qu'un jour sans pain, qui n'est malheureusement pas le premier coup d'éclat d'Hakan*.

Ce jeune Suisse était ainsi déjà connu des services de la police et du monde judiciaire. Dans les explications du jugement qu'il a rendu, le président Jean-Marc Sallin a souligné les graves antécédents du prévenu, déjà condamné à neuf mois de prison ferme par la justice des mineurs pour le viol d'une jeune fille.

Hier, tout le défi a consisté, pour la cour, à savoir si Hakan avait bien mis

en danger la vie d'autrui, le 19 octobre dernier. Cette nuit-là, le jeune homme – qualifié de «petit caïd» et de «chef de gang» par Fabien Gasser, substitut du Ministère public – et ses amis affrontent une bande rivale pour des motifs plutôt obscurs. Bien que marié, Hakan semble attiré par une autre jeune fille, la petite amie d'un membre du groupe opposé. S'en suivent des intimidations, des menaces verbales, jusqu'au «grand soir», où le prévenu entend laver son honneur. Un pistolet chargé à la main. Les deux gangs se retrouvent alors dans la cour obscure, loin des regards, loin de la police. Hakan sort immédiatement son arme et tire, en l'air, deux fois deux coups de feu. Dont les derniers seulement à deux mètres de l'un de ses «ennemis» qui, hier, participait au procès en tant que partie pénale et civile.

Car Paul* a été directement visé par le prévenu. La victime a expliqué la peur qu'elle a eue ce soir-là. Paul a cru mourir et souffre depuis d'un stress post-traumatique, rempli de flash-back, d'angoisses et de troubles du sommeil. Deux psychologues n'ont d'ailleurs pas réussi à gommer totalement sa hantise de marcher seul dans la rue.

Hier, c'est un homme sombre, malgré une façade angélique et juvénile, qui a été dépeint devant la Cour. Pas de formation, pas de travail, plusieurs condamnations à son actif, trafic de drogue – cocaïne et marijuana. Traité de «coq» par le Ministère public, Hakan a beaucoup peiné à expliquer comment il avait pu s'offrir une Mercedes l'année dernière. Visiblement, l'argent de la drogue y aurait largement contribué. A ce sujet, le juge a ordonné que le prévenu paie une créance compensatrice de 5000 francs, à défaut de pouvoir séquestrer le véhicule.

Hakan a eu beau s'excuser pour le mal qu'il a fait, cette demande de pardon n'a pas fait le poids face au passé chargé du prévenu et à son manque de projets concrets pour l'avenir. Manque de pot pour lui, un second jeune homme, qui s'était porté partie pénale aux côtés de Paul, a révélé qu'Hakan et sa bande se livraient également à un trafic d'armes, les revendant à des mineurs. Cette information, totalement inattendue, sera transmise à l'Office des juges d'instruction et une nouvelle enquête sera ouverte.

*Prénoms d'emprunt

PUBLICITÉ

EN VITRINE

Meilleurs vœux

Sincères félicitations!

Le 30 avril 1979, cher

**M.
Roger Stucky**

vous débutez
votre activité à
Micarna SA

**30 ans de service-
quel anniversaire!**

Par votre activité en tant que mécanicien spécialiste et sous-chef au processus «Infra», vous avez grandement contribué au succès de notre entreprise.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement du travail accompli durant ces **30 années** et vous présentons, ainsi qu'à vos proches, tous nos vœux de santé, de succès et de bonheur.

La Direction

